



RÉGLEMENTATION DES MEMBRES



avis

À l'ATTENTION DE :
Personnes désignées responsables
Chefs des finances
Groupe des vérificateurs

Destinataire(s) à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Haute direction
Opérations
Pupitre de négociation

Contact:

Larry Boyce
Vice-président à la conformité des ventes et à l'inscription
416 943-6903
lboyce@ida.ca

RM00428

Le 24 octobre, 2006

Avis conjoint du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, de Services de réglementation du marché inc., de Bourse de Montréal Inc. et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

État d'avancement du Système de déclaration d'opération et de piste de vérification électronique (TREATS)

A. Introduction

Le projet de piste de vérification électronique a été mis sur pied et est géré par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) avec la participation de Services de réglementation du marché inc., de Bourse de Montréal Inc. et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) (collectivement, les « organismes de réglementation »). L'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre une solution permettant de favoriser le respect des règles sur la piste de vérification applicables aux valeurs mobilières canadiennes qui ont été introduites par la Norme canadienne 23-101, *Les règles de négociation* (la « Norme canadienne 23-101 »).

Le présent avis a pour objet de faire le point sur l'état d'avancement du projet TREATS depuis le dernier avis publié sur le sujet en mars 2006¹ (l'« avis de mars 2006 »).

¹ RM0391 émis par l'ACCOVAM le 17 mars 2006.

B. Le point sur les activités depuis l'avis de mars 2006

Depuis l'avis de mars 2006, les ACVM ont publié un avis de consultation relatif au règlement modifiant la Norme canadienne 23-101 et aux modifications de l'Instruction complémentaire 23-101² en juillet 2006. L'objectif visé était notamment de reporter jusqu'au 1^{er} janvier 2010 la mise en œuvre de la piste de vérification électronique par les courtiers et les intermédiaires entre courtiers sur obligations.

Une demande de propositions a également été formulée³ pour solliciter des propositions de fournisseurs en réponse aux exigences fonctionnelles et techniques présentées pour le projet TREATS et de fournir de l'information qui aidera les organismes de réglementation dans le processus de sélection et dans leur décision d'aller de l'avant avec le projet.

Nous avons achevé les travaux sur la modélisation des données des titres de participation pour définir les exigences relatives à ces titres et fournir aux courtiers et aux marchés une ressource pour comprendre leurs responsabilités en matière de conformité aux exigences de la piste de vérification électronique prévues par la Norme canadienne 23-101. Les organismes de réglementation ont consulté les participants du secteur relativement à la modélisation des données, directement et par le biais du forum TREATS, à l'adresse <http://treats.zeroforum.com>⁴.

En conséquence des travaux de modélisation des données, des réponses à la demande de propositions et des consultations du Groupe de travail sectoriel⁵, les organismes de réglementation ont mis en lumière des questions supplémentaires qui nécessitent un examen plus approfondi. Il s'agit notamment de prendre en considération les modèles qui existent actuellement dans d'autres pays, d'examiner les aspects qui apportent le plus d'avantages et de terminer la modélisation des données et l'analyse coûts-avantages. Nous comptons terminer ces travaux, qui prendront fin avec l'analyse coûts-avantages, d'ici décembre 2007. Les organismes de réglementation ont commencé une analyse des avantages avec l'aide de consultants externes.

C. Communications avec les participants

Les organismes de réglementation s'efforceront de tenir informés les participants du secteur pour qu'ils comprennent bien les conséquences du projet et soient en mesure de se préparer adéquatement aux changements qui en découleront. Nous communiquerons l'information importante au moyen d'avis.

² Publié le 14 juillet 2006 en anglais dans le Bulletin de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (2006) 29 OSCB 5735 et en français dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Vol. 3 n° 28.

³ La demande de propositions est disponible, en anglais seulement, sous Réglementation des marchés / Projets spéciaux / Piste de vérification électronique des déclarations des opérations, sur le site Web de la CVMO.

⁴ Pour accéder au forum TREATS, prière de s'inscrire à l'adresse suivante : <http://treats.zeroforum.com/zerouser?cmd=register>.

⁵ Le groupe de travail sectoriel se compose de certains participants du secteur et fournisseurs de services membres du groupe consultatif du secteur qui ont exprimé le souhait de participer directement au projet.

Pour toute question, prière de communiquer avec les personnes suivantes :

Randee Pavalow
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
Téléphone : 416-593-8257
Télécopieur : 416-593-3651
Courriel : rpavalow@osc.gov.on.ca

Jonathan Sylvestre
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
Téléphone : 416-593-2378
Télécopieur : 416-595-8940
Courriel : jsylvestre@osc.gov.on.ca

Maureen Jensen
Vice-présidente
Réglementation des marchés, Région de l'Est
Services de réglementation du marché inc.
Téléphone : 416-646-7216
Télécopieur : 416-646-7261
Courriel : maureen.jensen@rs.ca

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514-395-0558, poste 4358
Télécopieur : 514-873-7455
Courriel : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Jacques Tanguay
Vice-président
Division de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.
Téléphone : 514-871-3518
Télécopieur : 514-871-3567
Courriel: jtanguay@m-x.ca

Larry Boyce
Vice-président
Conformité des ventes et inscription
Association canadienne des courtiers en
valeurs mobilières
Téléphone : 416-943-6903
Télécopieur : 416-943-6756
Courriel : lboyce@ida.ca